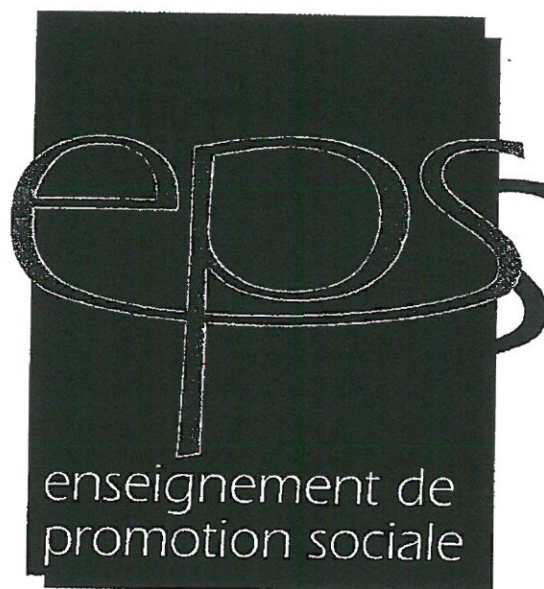


MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

8 bis

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 10

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843210U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française
sur avis conforme de la Commission de concertation: 23 juillet 1997

LANGUE DES SIGNES - UF 10

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant qui poursuit un but de formation professionnelle en relation étroite avec la langue des signes, à:

- la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication nuancée avec les sourds et les malentendants, dans des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec le but professionnel poursuivi;
- la maîtrise des différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme et expression corporelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers:

- d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né;
- d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes,

l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes d'une manière nuancée avec les sourds et malentendants, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- d'utiliser les différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle;
- d'enchaîner souplesment les signes, selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'exploiter, en langue des signes, les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 9 - niveau approfondi» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'apprenant sera capable:

- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'en formuler la synthèse grammaticale en langue des signes;
- d'utiliser cette langue en contexte, notamment pour exploiter le vocabulaire professionnel spécialisé et l'histoire de la langue des signes.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Synthèse grammaticale formulée en langue des signes

- ◆ Formation des signes:
 - contractions;
 - dérivés - racines (noms, verbes, adjectifs...);
 - pluriel - quantités (modification de la forme des pluriels) des classificateurs et des signes:
 - pluriels déterminés: pointage et regard;
 - pluriels indéterminés: attitude corporelle;
 - pluriels par répétitions (classificateurs /signes et localisations);
 - variations des signes:
 - par le temps (évolution);
 - suivant les régions (caractère): dialectes belges.

- ◆ Théorie d'analyse de la langue:
 - théorie de F. de Saussure.

- ◆ Sémantique:
 - famille de signes: paramètres véhicules d'une même idée.

- ◆ Localisation:
 - gestion de l'espace:
 - espace du récit ramené au cadre du signeur;
 - défilement de l'espace:
 - signeur en mouvement avec déplacement;
 - signeur en mouvement sans déplacement;
 - deixis.

- ◆ Classificateurs:
 - descriptifs:
 - taille;
 - profondeur;
 - texture;
 - forme;
 - d'action ou proformes (sujets ou objets);
 - pluriels.

- ◆ Utilisation fine de l'espace:
 - précision des mouvements dans leurs amplitudes;
 - précision d'utilisation des différents plans de l'espace.

- ◆ Syntaxe:
 - modifications syntaxiques par l'expression corporelle:
 - ajout d'un concept ou d'un syntagme;
 - modifications descriptives.

4.2. Exercices de langue des signes (acquisition approfondie)

- ◆ Vocabulaire spécialisé:
 - professionnel.
- ◆ Expression faciale liée au concept.
- ◆ Exercices variés pour une acquisition approfondie.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes pour une communication nuancée et complexe avec les sourds et malentendants, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec le but professionnel poursuivi;
- d'exploiter les différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle. L'analyse des règles et des structures de la langue se fera au travers d'une communication captée;
- d'établir une communication nuancée avec les sourds et malentendants;
- d'enchaîner souplement les signes, selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- d'utiliser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'utiliser le vocabulaire spécialisé professionnel.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production et, notamment, de l'utilisation fine de l'espace;
- de la capacité à communiquer dans des situations diversifiées et avec des signeurs différents.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.